

COMITE SYNDICAL

24 juin 2025

Salle multifonctions Yvan Huguenot

Siège de Calitom

Procès-verbal

TITULAIRES PRESENTS

NOM	PRESENT	NOM	PRESENT	NOM	PRESENT
M. AGUESSEAU	X	M. ARVOIR		M. AUDOIN	X
Mme BAPTISTE		M. BARBOT	X	Mme BARREAUX	X
M. BASTIER		M. BAUDIFFIER	X	Mme BELLE	
M. BELY	X	Mme BOISSEAU		M. BOISSON	X
M. BONNET	X	M. BORIE	X	M. BOUCQ	X
M. BOUQUET	X	M. BOUSIQUE	X	M. BOUTANT	
M. BUCHEMEYER		M. BUZARD	X	Mme CAILLÉ	X
M. CAPOIA		M. CHAMOULEAUD	X	M. CHASTAGNOL	X
M. CRINE	X	M. DAVID	X	M. DELÂGE	X
Mme DELAGE		Mme DERRAS	X	Mme DESCHAMPS	
M. DESVERGNE		M. DOUET		Mme DOYEN MORANGE	
M. DUMORTIER		M. DUPONT	X	M. DUVERGNE	
M. FONTENOY		M. FORESTAS		M. GATELLIER	X
M. GESSE	X	Mme HUGUET		M. JAUBERT(arrivé à 19h00)	
M. JOUANNET		Mme JUIN		M. KALAI	
M. LACOMBE		Mme LACROIX		Mme LAMBERT DANAY	
M. LAVERGNE		M. LAVILLE	X	Mme LEGAY	X
M. LEVESQUE		M. MAGNANON		M. MAHERAULT	X
M. MARIN	X	M. MARTAUD		M. MARTIN	
Mme MATRAT	X	M. MELLY	X	Mme MOCOEUR	
Mme MONTEGU	X	Mme MOUFFLET		M. MOUSSION	X
M. NAUDIN-BERTHIER	X	M. OLLIVIER	X	M. PASIERB	
M. PERONNET	X	M. PINAUD		M. PROVOST	X
M. PUYDOYEUX	X	M. REVEREAULT		Mme RODET	X
M. ROUX		M. ROY F.		M. ROY J-M	X
M. THIAN		Mme TRICAUD		Mme VARLEZ	
Mme VIAN	X	M. VIGIER		M. VIGNAUD C.	X
M. VIGNAUD M.		M. VRIGNON		40	

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE

NOM				
M. ALBERT	M. BOUSSARIE	M. CAPLOT	M. COMBAUD	M. DUCONGE
Mme GROSMAN	M. LEBARBIER	M. PONTINI		8

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom :

NOM			
Mme CHADEAU	M. CHAMOULEAU	Mme DAGANAUD	M. FILIPPI
Mme GRAND	M. ROBUCHON	Mme VALLEE	

Le quorum est atteint pour chaque compétence, M. le Président ouvre la séance à 18h30.

Mme Anne MATRAT est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L.2121-20 du Code Générale des Collectivités Territoriales, **ont donné procuration :**

- M. ARVOIR à M. DAVID
- Mme BAPTISTE à M. PERONNET
- Mme BELLE à Mme CAILLÉ
- M. BOISSEAU à M. BELY
- Mme DESCHAMPS à M. PUYDOYEUX
- M. LACOMBE à M. DUPONT
- M. LESVEQUE à Mme VIAN
- M. PASIERB à M. NAUDIN-BERTHIER
- M. ROY F. à Mme RODET
- Mme VARLEZ à Mme LEGAY

L'ordre du jour

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

0. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars dernier
1. Création d'emplois permanents
2. Création d'emplois non permanents temporaires et saisonniers
3. Modifications du RIFSEEP
4. Acomptes mensuels dans le cadre de l'Entente Intercommunale : Budget annexe centre de tri Atrion
5. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
6. Décisions sur délégation du Président
7. Questions diverses

Actualité

M. le Président remercie les élus de leur présence et aborde les évènements qui se sont produits depuis leur dernière réunion.

Il évoque l'acquisition du camion aménagé « J'agis pour réduire » pour animer le territoire dans le cadre du programme de prévention des déchets. Le véhicule est stationné devant la salle du conseil pour ceux qui souhaitent le voir. Il va parcourir tout le territoire (écoles, marchés de producteurs de Pays, foires et manifestations, ...) afin de sensibiliser largement les usagers à la réduction des déchets.

Sa première sortie était au marché de producteurs de Pays de La Rochefoucauld. A cette occasion, M. le Préfet du Département est venu le visiter. M. le Président en profite pour rappeler que la prévention est l'axe numéro 1 du syndicat et que chaque tonne évitée est une tonne en moins à collecter et à traiter.

M. le Président souhaite également revenir sur l'incendie du PTMB de Sainte Sévère qui s'est produit le 27 avril 2025 et qui a partiellement détruit le bâtiment. Il explique que l'incendie a été détecté très tôt par

le rondier qui effectuait sa tournée de surveillance et ce avant même que les détecteurs automatiques installés ne se déclenchent. Le feu a pris dans un stock tampon de collecte sélective présent en raison des travaux d'Atrion et du jour férié de cette semaine (lundi de Pâques). Le risque incendie dans la gestion des déchets est omniprésent et semble même s'accroître au niveau national ou européen avec des départs de feu dus à des piles et batteries. Le 29 avril 2025, soit deux jours après l'incendie du PTMB, il y a d'ailleurs eu un départ d'incendie à Atrion dans un camion-FMA (Fond Mouvant Alternatif) qui compacte les refus de tri à l'extérieur du bâtiment. Le centre de tri était tout juste en phase de mise en route. M. le Président salue le professionnalisme des services qui ont fait preuve d'une très grande réactivité. La défense incendie des sites de Calitom est d'ailleurs régulièrement réétudiée et mise à jour. M. le Président remercie également Mme CAILLÉ, Maire de Sainte-Sévère, qui a été très présente durant cet épisode. La commission de suivi de site s'est déroulée la semaine dernière sous la conduite de Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de Cognac et un retour de cet incendie et de ses conséquences a pu être fait à destination des élus locaux et des associations de riverains.

Pour finir, M. le Président informe les membres du comité syndical qu'une conférence de presse a eu lieu concernant le lancement de l'application PROGCI (PROgramme de Gratification Circulaire). En effet, Calitom a été partenaire de la société TRIZZY pour répondre à l'appel à projets de la région Nouvelle Aquitaine sur les gestes zéro déchet. L'application PROGCI a été lauréate.

Le but de cette application, qui rentrera en production dès le 1^{er} juillet 2025, est de récompenser les actions qui évitent la production de déchets (réemploi, réparation, achat de produits locaux, achat en vrac...) au moyen de points échangeables en cadeaux. Cela permet de gratifier les usagers tournés vers la seconde main, le recyclage et d'autres gestes vertueux.

0/ Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 25 mars 2025

M. le Président demande s'il y a des corrections ou des observations à apporter au procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Votants : 58	Pour : 58	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------	--------------------------------------

1/ Création d'emplois permanents

M. le Président propose d'aborder la création d'emplois permanents et donne la parole à Mme DERRAS. Elle indique que pour adapter l'organisation du travail aux évolutions internes et externes du syndicat, la création de 4 emplois permanents est nécessaire : 2 dans la filière technique en catégorie C, 2 dans la filière administrative dont un en catégorie B et l'autre en catégorie A.

- **Dans la catégorie C :**
 - 1 emploi supplémentaire d'agent polyvalent d'exploitation du centre de tri ;
 - 1 référent d'équipe collecte.
- **Dans la catégorie B :**
 - 1 responsable du suivi quantitatif et financier des services d'exploitation.
- **Dans la catégorie A :**
 - 1 responsable des ressources humaines.

M. le Président informe l'assemblée que M. GAUTRAUD, responsable du service financier, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 31 décembre 2025. Au départ de M. GAUTRAUD, Mme DAGANAUD, DGA en charge des ressources, va reprendre la partie « finances » et sera elle-même remplacée par une adjointe aux ressources humaines. C'est ce qui explique la création de ce poste de catégorie A. Suite au départ de M. GAUTRAUD, le poste de responsable du service des affaires financières sera supprimé.

Mme ARNAUD qui était depuis plusieurs années responsable de la formation au sein du service des ressources humaines va occuper le poste de responsable du service dans le cadre d'une promotion interne.

Enfin, il précise que d'autres départs en retraite sont attendus au service des affaires financières l'année prochaine, notamment celui de Mme KANDEL-BOUCHAUD.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :				
- approuvent la création de 4 emplois permanents détaillée ci-dessus et l'adoption des tableaux récapitulatifs des emplois permanents ; - approuvent l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents embauchés dans les emplois au budget, chapitre 012 ; - autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération ; - autorisent M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses liées à la présente décision.				
Votants : 58	Pour : 58	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

2/ Création d'emplois non permanents temporaires et saisonniers

M. le Président donne la parole à Mme DERRAS qui présente le rapport. Elle rappelle que les 13 emplois pour accroissement temporaire créés en juin 2024 pour la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte arrivent à échéance. La poursuite de cette action nécessite :

- **La création de 7 emplois non permanents**
 - Agents d'équipement-chauffeurs/livreurs de bacs, pour l'accroissement temporaire d'activité, à temps complet pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois à compter de septembre 2025.
- **La création de 2 emplois saisonniers**
 - Agents d'entretien des espaces verts, à temps complet, du 1^{er} juin au 30 septembre 2025.

M. le Président précise que les postes non permanents sont là pour finaliser le déploiement du nouveau schéma de collecte. Mme DAGANAUD ajoute que pour les espaces verts, un poste avait été créé sur une durée plus longue ne correspondant finalement pas aux besoins du service qui est de deux agents sur une période plus courte. Cela revient à la même chose du point de vue des finances.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, :				
- valident la création de 7 emplois pour accroissement temporaire d'activité d'agents d'équipement-chauffeurs/livreurs de bacs, à temps complet, pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois, à compter du 1^{er} septembre 2025, dans le grade d'adjoint technique, groupe fonction C5, niveau de sujétion 12 points ; - valident la création de 2 emplois, pour accroissement saisonnier d'activité d'agents d'entretien des espaces verts, à temps complet, sur 4 mois (juin-septembre), dans le grade d'adjoint technique, groupe de fonction C5, niveau de sujétion 14 points ; - autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération ; - autorisent M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses liées à la présente décision.				
Votants : 58	Pour : 58	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

3/ Modifications du RIFSEEP

M. le Président propose d'aborder les modifications à apporter au RIFSEEP et donne la parole à Mme DERRAS qui les expose. Il s'agit de :

- lever la limitation à 5 ans de la fonction annexe d'auditeur interne donnant droit à un montant supplémentaire d'IFSE ;
- préciser le principe de parité entre fonctions publiques limitant les droits des fonctionnaires territoriaux à ceux donnés aux agents de l'Etat, notamment en cas de congé de maladie.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent les modifications apportées à la délibération n°D_2022_4_5 du 25 octobre 2022, relative au RIFSEEP et abrogent cette dernière ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération ;
- autorisent M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes à ces décisions.

Votants : 58	Pour : 58	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

4/ Acomptes mensuels dans le cadre de l'Entente Intercommunale : Budget annexe centre de tri Atrion

M. le président propose d'aborder les acomptes mensuels dans le cadre de l'Entente Intercommunale sur le budget Atrion et donne la parole à M. GESSE qui explique que cela concerne la CdC de la Haute-Saintonge, le SIMER et Calitom.

Ces 3 collectivités versent des acomptes mensuels au budget annexe centre de tri. Suite à des modifications d'assujettissement à la TVA de certains membres de l'Entente (la Haute Saintonge est non assujettie, le SIMER est assujetti et Calitom est un assujetti partiel), les acomptes ont dû être recalculés.

Les acomptes 2025 des membres de l'Entente intercommunale sont les suivants après le non assujettissement à la TVA de la facturation à la Haute-Saintonge à compter du 1^{er} juillet 2025 :

	Montants Entente 2025 TTC	Montants Entente 2025 TTC (avec régul 2024)	Rappel acomptes TTC 2024
Part Haute Saintonge (5 600 tonnes 15,6%)	1 375K€	1 338K€	1 244K€
Part SIMER (2 000 tonnes ; 5,6%)	491K€	à compter du 1 ^{er} juillet 2025	
Part Calitom (28 300 tonnes ; 78,8%)	6 948K€		
		6 612K€	6 248K€

Pour un total de 8 814 356 € TTC.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent la nouvelle répartition des acomptes 2025 des membres de l'Entente intercommunale pour le budget annexe centre de tri Atrion à compter du 1^{er} juillet 2025 dont les éléments sont mentionnés ci-dessus ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 58	Pour : 58	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

5/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Avant de laisser la parole à M. BONNET, Vice-Président en charge de l'évaluation des politiques publiques, M. le Président souhaite remercier l'ensemble des services qui ont produit les chiffres et plus spécialement le service communication qui a mis en page de manière claire et agréable à lire pour les élus, l'intégralité des indicateurs d'activité du syndicat. Il rappelle que la première chose qu'il a eu à faire suite à son élection en 2020 a été d'aller rencontrer les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes. Ceux-ci ont l'habitude de lire des rapports d'activité pourtant ils avaient tenu à souligner la qualité de celui de Calitom. Ce rapport est clair, complet et c'est un bel outil de travail pour les élus.

M. le Président souhaite également revenir sur la chute du poids des déchets et rappelle qu'en 2020, la Charente produisait environ 65 000 tonnes d'ordures ménagères. Cette année 2025 devrait se terminer aux alentours de 48 500 tonnes, soit moins de 140 kg/hab/an en moyenne départementale.

C'est 16 500 tonnes de moins soit l'équivalent de la production de 85 000 hab. de 2020 qui a disparu ! Ce résultat et d'autres ne sont possibles que grâce aux décisions fortes prises ensemble lors des Comités Syndicaux par cette assemblée :

- Plan des pôles de valorisation qui doivent être mis en place pour permettre un meilleur tri, plus de sécurité et des plateformes plus modernes avec du réemploi et de la réutilisation ;
- Sac transparent, qui permet une chute vertigineuse des tonnages
- Modernisation d'Atrion pour un meilleur tri.

Chacun pourra également observer le fort désendettement du syndicat sur son budget principal. Tout a été fait pour « être présentable » auprès des organismes prêteurs, le jour où Calitom aura besoin de financements.

M. le Président donne la parole à M. BONNET qui précise plusieurs éléments en préambule. Le rapport d'activité répond à un cadre légal et est dans une logique de parfaite information et de transparence vis-à-vis des citoyens. Le syndicat gère de l'argent public, il est donc fondamental de montrer son fonctionnement et ses différentes activités.

L'autre élément est que les élus doivent tous être conscients du travail, voire de la surcharge de travail des services vu des différentes actualités. Il remercie grandement l'ensemble des équipes qui ont permis d'atteindre les résultats qui vont être présentés, dans un contexte un peu instable de préparation, d'études, de déploiements, et de réorganisation.

M. BONNET relève que Calitom fait son travail de prévention et même un travail très important. Cependant cette réduction des déchets rencontrera des limites aussi longtemps qu'il y aura un flot aussi important de produits mis sur le marché et ce dans une logique consumériste. Calitom n'en est pas responsable.

➤ Vision globale 2024 de la collecte et du traitement sur le département

○ **Activité collecte départementale**

199 028 Habitants


206 132
tonnes de déchets
collectés


600
kg/habitant/an
(+12 kg par rapport à 2023)

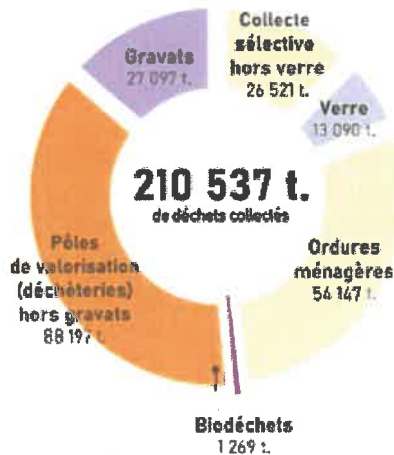

210 537
tonnes de déchets
collectés

Les 600 kg/hab./an sont pour l'ensemble des déchets générés, pôles de valorisation compris.

○ **Activité traitement départementale** 350 867 Habitants



○ **Répartition des tonnages collectés par nature**



Filières	2024	Par rapport à 2023	Moyenne régionale 2023
Ordures ménagères	154 kg/an/hab	-6,7%	209 kg/an/hab
Collecte sélective hors verre	76 kg/an/hab	+2,7%	41 kg/an/hab
Verre	37 kg/an/hab	-5,1%	40 kg/an/hab
Biodéchets	4 kg/an/hab	+33,3%	8,8 kg/an/hab
Pôles de valorisation déchèteries (y compris gravats)	329 kg/an/hab	+7,2%	323 kg/an/hab
Total	600 kg/an/hab	+2%	638,8 kg/an/hab

Il est à noter que les éléments marquants sont l'arrivée des biodéchets et la forte chute des OMr. Cette dernière est due au déploiement du sac transparent et des gestes de tri qui se sont améliorés d'où l'augmentation de la collecte sélective, cependant moins conséquente que celle attendue.

Sur le verre, les tonnages sont en-deçà de la moyenne régionale de 2023.

Les biodéchets sont en forte hausse puisque l'année 2024 est la première année de l'application de la loi sur le tri obligatoire à la source. Le rapport de l'année 2025 montrera certainement une forte augmentation de ce flux.

Il y a également une augmentation des apports sur les pôles de valorisation due à l'augmentation des filières et notamment aux REP (Responsabilité Elargie des Producteurs), pour exemple celle du bois.

○ **Collecte et traitement par territoire (en kg/an/habitant)**

Une décision prise en 2024 en Bureau Syndical a été d'accélérer le déploiement des sacs transparents. Son effet est visible sur les OMr. La CdC du Rouillacais qui a été le territoire test, est actuellement en dessous des 100 kg. Au fur et à mesure de leur déploiement, les communes présentent les mêmes résultats que celles constatées sur la CdC pilote.

Sur le bilan de 2025, l'ensemble des résultats du déploiement sera plus abouti.

	Ordures ménagères	Collecte sélective (hors verre)	Verre	Pôles de valorisation déchetseries		Déchets valorisés*
				Total (y compris gravats)	dont non-encore valorisable	
CDC des 4B	161	78	37	332	38	67 %
CDC Charente Limousine	139	77	41	324	58	66 %
CDC Cœur de Charente	141	78	40	387	67	68 %
CA Grand Cognac	167	77	41	385	47	68 %
CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord	139	76	41	299	42	67 %
CDC Lavalette Tude Dronne	160	78	46	544	70	77 %
CDC Val de Charente	125	91	45	361	66	81 %
CDC du Rouillacais	96	80	40	399	57	75 %
CA GrandAngoulême	162	72	32	263	39	62 %
Moyenne totale	154	76	37	329	48	67 %

M. le Président prend pour exemple les 4B qui en 2024 étaient à 161 kg/hab./an d'OMr et qui sont actuellement, en juin 2025, à 115 kg/hab./an.

M. BONNET précise que l'utilisation de ce sac transparent a été reconnue au niveau national et a interpellé l'ADEME et certains membres de l'Etat. L'accélération du déploiement avait pour objectif l'équité entre les territoires puisque certains étaient dotés et d'autres ne l'étaient pas.

Mme GROSMAN demande si le textile est traité par une structure extérieure à Calitom et si les tonnages indiqués comprennent tous les textiles.

M. FILIPPI explique qu'à la page 13 du rapport se trouvent les principales filières collectées sur les pôles de valorisation et leur exutoire. La société TIO-CREATEX implantée dans la Vienne, a été autorisée à positionner des bornes sur les pôles de valorisation ainsi que « Le Relais ». Pour l'année 2024, elle y a collecté 574 tonnes sur toute la Charente (cf. page 27). D'autres bornes sont placées sur le domaine public ou sur des parkings de grandes surfaces. Calitom ne connaît pas le tonnage collecté sur ces points mais pourrait éventuellement le demander.

M. le Président explique que ces tonnages n'apparaissent pas dans le rapport puisque Calitom ne les collecte pas. Effectivement les textiles collectés sur les pôles de valorisation ne sont qu'une partie du total des textiles collectés en Charente.

M. BONNET rajoute que c'est un bel exemple de ce dont il parlait précédemment. La « fast fashion » par exemple est extrêmement polluante, en déversant sur le marché européen des textiles issus de pays où les normes sociales et environnementales sont désastreuses. Il s'agit de mettre sur le marché des produits peu qualitatifs à très bas prix pour faire du volume et de la marge sans se soucier des conséquences financières, sociales et environnementales. Ce sont ces produits qui devraient être taxés par une TGAP en amont et non les déchets produits.

Même en faisant le maximum en matière de prévention, le pouvoir de Calitom reste très faible sur les actes d'achat. L'objectif est de développer des filières socialement et économiquement responsables. Des solutions existent, plus coûteuses mais aussi plus durables et avec un impact social et environnemental bien meilleur. La Charente cherche à développer des filières autour du chanvre et du lin.

Mme BARREAUX remarque concernant la collecte des textiles que les bornes sont assez visibles en ville mais pas tellement en milieu rural. En effet, en milieu rural, beaucoup ne savent pas qu'ils peuvent déposer leurs textiles sur les pôles de valorisation. Dans sa commune, des sacs de linge sont abandonnés surtout aux pieds des conteneurs à verre, ce qui oblige les employés de la mairie à les mettre dans les OMr. Elle s'interroge sur le fait que l'information sur la collecte du textile sur les pôles de valorisation ne soit pas assez diffusée en milieu rural.

M. le Président rappelle que l'information est communiquée régulièrement par le syndicat mais souvent les gens ne retiennent que les informations qui les intéressent sur le moment. En dehors des pôles de valorisation, il y a aussi quelques bornes « Le relais » sur le territoire rural.

En 2025, quelqu'un qui fait un dépôt sauvage est conscient de son geste. Il sait qu'il y a des filières de tri, des plateformes de valorisation et bien d'autres solutions. Pour exemple, il y a encore du verre dans le sac noir, bien que chacun connaisse l'existence des colonnes à verre. Il est conscient qu'il y a toujours de la sensibilisation à faire.

Mme BARREAUX aborde le sujet du sac transparent et demande si la CdA de GrandAngoulême va le mettre en place.

M. le Président répond par l'affirmative. GrandAngoulême a décidé de déployer les sacs transparents sur 18 communes tests dont Champniers mais plutôt en ruralité. Il précise qu'Angoulême a des problématiques différentes de la commune de Montignac-Charente même si les deux partagent des soucis de dépôts sauvages. Angoulême a néanmoins de bons résultats en matière de réduction des déchets pour une ville de cette taille.

M. BONNET explique qu'il faut également regarder les typologies des habitations. En effet, il a discuté avec les bailleurs sociaux, et constate qu'il y a de gros efforts à fournir sur certains quartiers où les conditions ne sont pas encore réunies pour passer aux sacs transparents. Aussi un travail est engagé avec les bailleurs sociaux afin d'atténuer cette difficulté.

M. PERONNET trouve que ce qui est intéressant dans une vision départementale, c'est que d'ici quelques mois, en Charente, il y aura une unification des collectes avec les OMr toutes les deux semaines, la collecte sélective toutes les semaines et le sac transparent sur tout le territoire.

La CdA de GrandAngoulême agit, pour le déploiement du sac transparent, de la même façon qu'elle l'a fait lors du passage en C0,5, avec 18 communes tests dès le mois de septembre. M. PERONNET est persuadé qu'à mi 2026, le sac transparent sera généralisé à toute la CdA, tout comme les bornes à biodéchets ont été généralisées. Cela n'a pas été fait sur le reste de la Charente.

○ Autres apports liés à l'activité commerciale du syndicat

Emballages recyclables et papiers (Charente-Maritime, professionnels, Calitom et GrandAngoulême, manifestation)	Déchets d'activités économiques (privés)	Végétaux (services techniques et privés)	Non-encore valorisable (services techniques, Emmaüs)	Amiante (services techniques et privés)	Mobilier, articles de réemploi	Pneus (collectivités et services techniques)
10 169 t.	18 739 t.	785 t.	809 t.	36,7 t.	12 t.	3,6 t.

L'assujettissement de Calitom à la TVA est dû à son activité commerciale.

L'objectif depuis des années est d'optimiser les outils par les apports de privés ou d'autres collectivités et ainsi, d'optimiser les coûts.

○ Répartition des activités de traitement (y compris l'activité commerciale)



- Evolution des ratios de déchets ménagers collectés, depuis 2010 en Charente (en kg/an/habitant)



La diminution des tonnages OMr est une grande satisfaction.
 Cette réduction des déchets permet d'optimiser les collectes, notamment en milieu rural.
 Les biodéchets devraient augmenter dans les années à venir.

Les apports sur les pôles de valorisation ont augmenté pour atteindre 252 kg/hab./an, avec des apports de gravats stables.

M. le Président rappelle que les premiers kg sont assez faciles à perdre. A partir de 180 kg/hab./an, c'est plus compliqué. Par le biais du sac transparent, les 110 à 120 kg/hab./an en moyenne vont être atteints. Toutefois, pour les kg suivants, vu tout ce qu'il a fallu déployer depuis tant d'années pour faire baisser les tonnages, il va falloir être très inventifs ou faire changer les modes de consommation. Car plus le chiffre est bas, plus il est difficile de le diminuer et c'est pourquoi, il n'est pas d'accord avec l'Etat qui parle toujours en pourcentage. Pour une collectivité à 300 kg/hab./an, baisser de 30% est relativement facile, mais pour celles déjà bonnes élèves aux alentours des 100 kg/hab./an, c'est impossible.

M. BONNET précise que Calitom est toujours bien en-deçà de la courbe de la moyenne régionale de la Nouvelle Aquitaine.

➤ Les actions mises en place par Calitom

Les actions mises en œuvre sous la Vice-Présidence de M. PUYDOYEUX, par le service de Prévention sont rappelées.

- **Valorisation des biodéchets et des végétaux**

Le compostage à domicile, en 2024, c'est :

- 9 827 composteurs distribués ;
- 12 lombricomposteurs distribués ;
- 47 nouveaux sites de compostages partagés, soit 1 200 foyers supplémentaires desservis et un cumul de 264 sites en Charente pour plus de 6 500 foyers ayant accès à ce service.

Ces solutions, permettent de limiter voire d'éviter des collectes, par de la valorisation in-situ. Les lombricomposteurs destinés aux appartements, restent anecdotiques. Ils produisent un compost très concentré.

- **La sensibilisation à la réduction des déchets**

L'animation scolaire

- 158 écoles primaires ont bénéficié d'une animation en classe dans le cadre des programmes pédagogiques de Calitom, soit 347 classes et 2 825 élèves sensibilisés.

Ces actions d'éducation permettent de sensibiliser les adultes de demain.

○ **Autres actions**

- **169 635 € de soutiens financiers** aux particuliers et organisateurs de manifestations (acquisition de poulaillers, changes lavables, protections hygiéniques réutilisables, broyeurs...);



○ **Accompagnement des familles Zéro Déchet**

- Finalisation de l'opération « **famille zéro déchet** » auprès de 15 familles de la ville de Ruffec et son centre social Chrysalide ;
- Sensibilisation de **1 400 assistantes maternelles** du département est initiée sur plusieurs mois, en collaboration avec l'atelier Nesting de l'hôpital de Girac ;
- Atelier de **sensibilisation lors des marchés locaux**, notamment en partenariat avec l'association Régalade sur la thématique de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Organisation de plusieurs **campagnes de nettoyage de la nature** avec la présence de Clean2gether. 101 communes sont adhérentes au dispositif de signalisation de dépôts sauvages. 13 000 €/an sont consacrés à cette application pour les communes Charentaises.

M. le Président profite de cet instant pour remercier les services prévention et communication, pour la visibilité et la reconnaissance par la population des actions de Calitom sur le territoire.

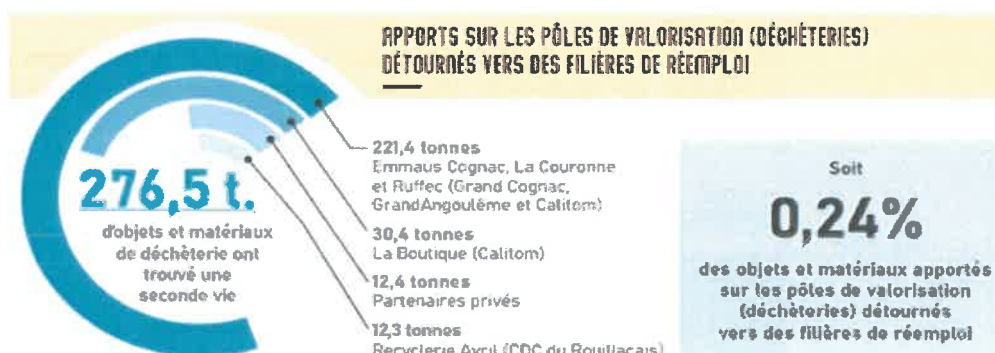
➤ **Le réemploi :**

○ **La Recyclerie de Calitom**

- 42,6 tonnes évitées en centre de stockage ;
- 28 948 articles vendus ;
- 72 700 € HT de vente ;
- 670 tonnes d'objets valorisés depuis l'ouverture de la Recyclerie en 2011.

○ **Calitorama**

- 87 ateliers réalisés ;
- 838 participants, 110 visiteurs pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets sur le site et 15 partenaires locaux pour les ateliers de réparation, de sensibilisation et de création d'articles zéro déchet ...



➤ Organisation de la collecte en porte à porte

○ Par type de déchets

	Ordures ménagères			Collecte sélective	
	2 fois par semaine	Toutes les semaines	Tous les 15 jours	Toutes les semaines	Tous les 15 jours
Population en %	5,70	41,45	52,65	57,34	42,66
Nombre de communes	3	74	249	182	130
Nombre habitants	11 346	82 904	104 776	114 124	89 904

○ Seuils de collecte maximum pour les producteurs non ménagers



ordures
ménagères



collecte
sélective



gros producteurs
soumis à la
redevance spéciale

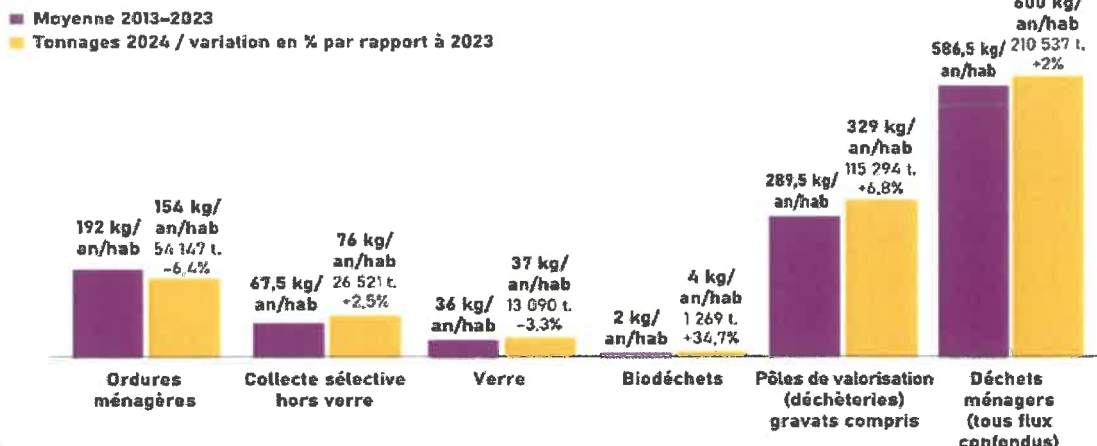
par semaine

(dont 325 contrats communes
et 282 contrats privés)

Au delà des 3 m³, la prestation est facturée pour les producteurs non ménagers.

○ Evolution des tonnages de la collecte départementale





La collecte sélective augmente, peut-être pas suffisamment, puisque ce sont des transferts de flux et ce qui sort du sac transparent va au compost ou en bac jaune.

Ce qui peut expliquer l'augmentation de 2 % de déchets tout flux confondu, est :

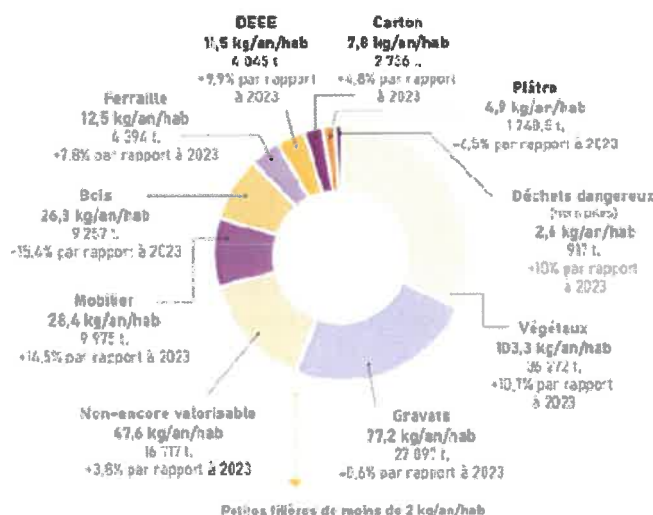
- la mise en place de REP notamment celle multi-bois ;
- l'amélioration du tri ;
- l'apport des végétaux sur les pôles de valorisation qui a progressé, peut-être à cause de l'importante pluviométrie.

○ Répartition des tonnages sur les pôles de valorisation (données départementales)

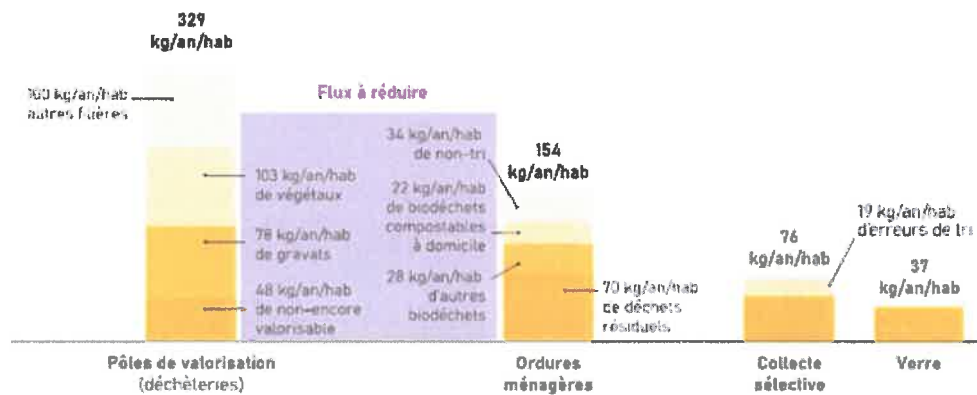
M. BONNET explique que Calitom a une marge de manœuvre puisque d'autres syndicats de déchets en France refusent l'apport de certains végétaux, comme les tontes ou les feuilles mortes, en pôle de valorisation. Cela pourrait faire chuter drastiquement le poids total des déchets par habitant et par an. Malgré ce qui a été mis en place (déploiement des broyeurs, valorisations...) il y a certainement des actions à renforcer et à développer pour faire en sorte qu'il y ait moins de végétaux déposés sur les pôles de valorisation.

Il y a certaines communes, comme Angoulême, qui ont mis en place des plateformes de valorisation de la ressource verte, en lien avec les services espaces verts ou les agriculteurs, in-situ ce qui évite des transports. Un effort reste à faire sur les apports de ressources vertes.

Répartition des tonnages par flux
Données départementales



○ Performance de collecte en 2024 (périmètre départemental)



M. BONNET explique que sur les flux à réduire, côté pôle de valorisation, il y a 78 kg/hab./an de gravats sur lesquels il faudrait réfléchir, 48 kg/hab./an de non-encore valorisables et les prochaines REP vont certainement permettre de les faire chuter.

Côté OMr, les caractérisations font ressortir 34 kg/hab./an de non-tri. Il y a encore de la sensibilisation à faire. Ceci n'est pas uniforme sur tout le département, toutefois il y a une marge de manœuvre possible et il faut s'en saisir car ils ont un coût.

Il y a également 22 kg/hab./an de biodéchets qui devraient continuer à baisser.

➤ Le traitement

○ Valoparc

● ISDND

Maître d'ouvrage : Calitom

Exploitant : Calitom

Déchets acceptés : refus de compostage, déchets minéraux, déchets de construction et de démolition en mélange, encombrants ménagers, déchets de produits alimentaires, déchets d'amiante lié, ordures ménagères, stabilisat, déchets d'activités économiques, résidus provenant de déchets, refus de tri.

Provenance des déchets :

Déchets ménagers résidués et assimilés : 30 656 t

Déchets d'activités des entreprises : 18 575 t

Non-encore valorisable des pôles de valorisation (déchèteries) et des

services techniques : 17 500 t

Refus de tri (entrant + process) :

d'Atrion : 3 059 t

Déchets d'amiante lié : 131 t

● Plateforme de compostage

Maître d'ouvrage : Calitom

Exploitant : Calitom

Déchets acceptés : végétaux

Provenance des déchets :

Pôles de valorisation (déchèteries de l'Ouest) (Châteaubernard, Jarnac, Segonzac, Cognac) + Rouillac : 0,34 t

Services techniques : 244 t

Entreprises privées : 541 t



M. BONNET précise que l'enfouissement est voué à disparaître, les autorisations des tonnages chutent jusqu'à être égales à zéro en 2035. Dans 10 ans, il faudra faire autre chose de nos déchets.

M. le Président rajoute qu'ils ont obtenu la poursuite à 70 000 tonnes au lieu des 40 000 prévues, uniquement parce que Calitom étudie une UVE. Il met face à leur responsabilité les personnes qui sont contre et qui ne s'intéressent pas au site d'enfouissement de Sainte-Sévère puisqu'aujourd'hui il n'existe pas d'autre technique. À ceux qui pensent que le zéro déchet est possible, c'est très clairement de l'utopie. À ceux qui croient qu'une UVE pollue, il les invite à se rendre à Sainte-Sévère un jour d'incendie, puisqu'il est persuadé qu'une heure d'incendie sur un site d'enfouissement pollue plus que 40 ans de vie d'une UVE. Cela donnera bien évidemment lieu à de nouveaux débats. Toutefois, il rappelle qu'il faut sortir de l'enfouissement.

Mme CAILLÉ, Maire de Sainte-Sévère explique qu'ils ont voté à l'unanimité les études sur l'UVE en 2022, et ils peuvent s'en féliciter. Toutefois, ce n'est qu'une délibération et le dossier a peu avancé.

M. le Président est d'accord ; toutefois le dossier a avancé. Les 4 années d'études n'ont pas été menées en vain. L'étude d'un terrain en zone UX est très rapide, en zone non-UX, il faut faire des études

d'impact qui prennent un an. Toutefois, il n'est pas possible d'imposer une UVE à un endroit puisqu'il faut l'assentiment de la collectivité qui l'accueille et l'acceptabilité des habitants est également importante.

La décision de faire cette UVE a été prise ensemble par les élus de Calitom et plus largement par les élus des collectivités adhérentes à Calitom. L'année de « retard » va permettre de faire des études qui étaient prévues ultérieurement, donc il n'y aura pas tant de perte de temps que cela. Dans le deuxième semestre 2025, seront lancées les études des besoins en chaleur du territoire Charentais. Ce temps va permettre également de pouvoir poser des questions aux entreprises, d'apporter des réponses.

TAUX GLOBAL DE VALORISATION

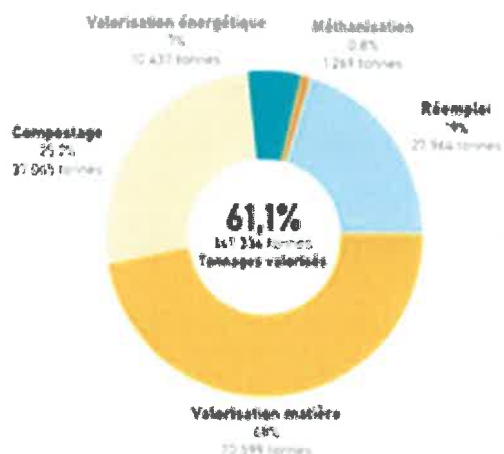
population

Total des déchets entrants en 2024
(Déchets ménagers du département)



TONNAGES VALORISÉS

population



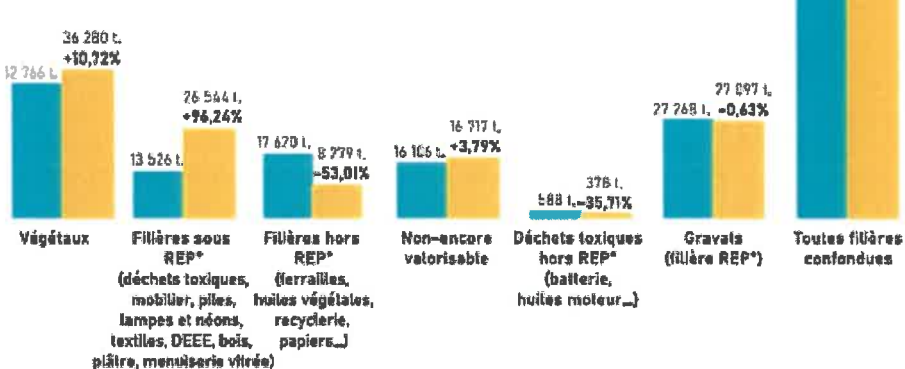
Sur le diagramme suivant, la valorisation énergétique est à 7 % contre 35 % à l'échelle régionale. Ceci est dû au manque de solution en Charente.

Filières de pôle de valorisation

Filières de pôles de valorisation (déchèteries)

La collectivité assure la gestion des filières des 37 pôles de valorisation (déchèteries) du département. Ceci regroupe toutes les filières sur site, non prises en charge par un éco-organisme, ainsi que le compostage des végétaux et l'enfouissement du non-encore valorisable.

■ 2023 ■ 2024



Végétaux et biodéchets

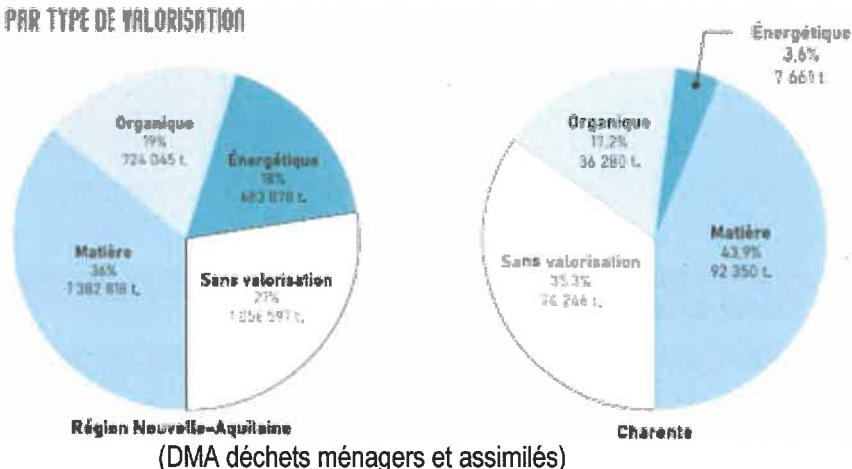
	2023	2024	Évolution
Végétaux	33 704 t	36 280 t	+7,64%
Biodéchets	961 t	1 269 t	+34,86%

La forte pluviométrie de 2024 a favorisé la pousse rapide des végétaux.

○ Performance de valorisation globale de Calitom

	Tonnage total	Tonnage valorisé	% valorisé	Type de valorisation
Ordures ménagères	54 147 tonnes	0 tonnes	0 %	100% sans valorisation
Collecte sélective	26 521 tonnes	23 235 tonnes	87,6 %	68% de valorisation matière 19,6% de valorisation énergétique 12,4% d'enfouissement de gros refus non valorisable
Biodéchets	1 269 tonnes	1 269 tonnes	100 %	100 % valorisation énergétique
Verre	13 090 tonnes	13 090 tonnes	100 %	100 % valorisation matière
Pôles de valorisation (déchèteries)	115 294 tonnes	98 697 tonnes	85,6 %	Valorisation organique Valorisation matière Valorisation énergétique
Total (DMA)	210 537 t.	136 291 t.	66 %	

TOTAL DMA PAR TYPE DE VALORISATION



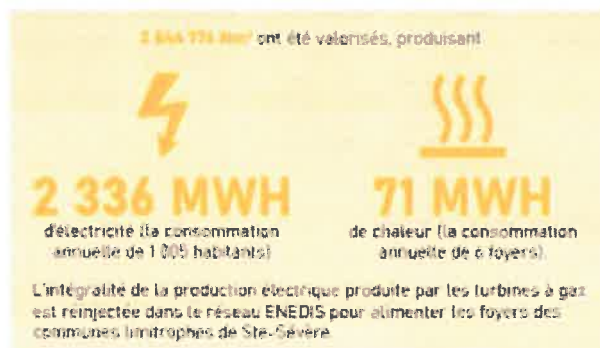
M. le Président précise que pour la Charente, la valorisation énergétique est à 3,6 % contre 20% pour la moyenne régionale puisque Calitom valorise uniquement ses refus de tri.

○ Résidus issus du traitement des ordures ménagères

Les OMr contiennent toujours une part de biodéchets. Le stockage de ces biodéchets provoque une production de biogaz (méthane) et de lixiviats.

■ Le biogaz

L'unité de valorisation électrique du biogaz de l'installation de stockage de Ste-Sévère a fonctionné à 371 heures.



■ Les lixiviats

Les lixiviats sont intégralement traités par le prestataire OVIVE.

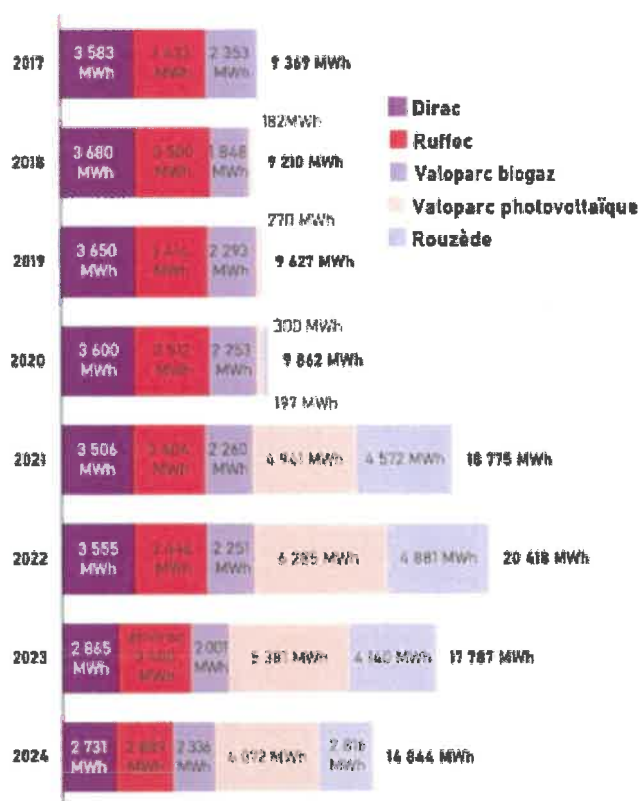


M. FILIPPI explique que le contrat de traitement des lixiviats sur Sainte-Sévère avec Dalkia se termine au 31 décembre 2025. Il est probable que Calitom choisisse une autre technologie afin de sortir des micro-turbines assez instables, pour passer sur un moteur avec une technologie plus robuste.

M. le Président rajoute que cela impacte les communes avoisinantes, que ce soit un problème de torchère, d'incendie ou autre.

➤ Impact environnemental et sanitaire

14 844 MWh d'électricité produits grâce aux parcs photovoltaïques sur les anciennes installations de stockage et à la valorisation du biogaz.

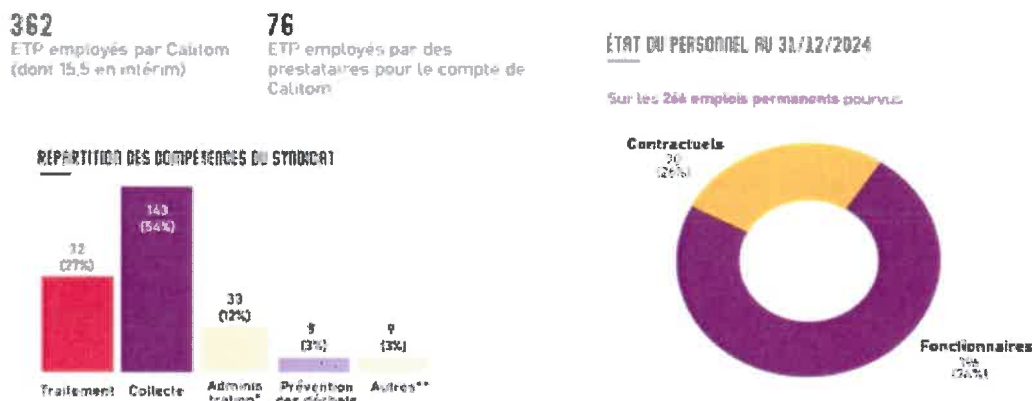


Sur les anciennes décharges stabilisées, des panneaux photovoltaïques ont été installés. En 2024, la baisse de la production est due au climat beaucoup moins ensoleillé.

M. FILIPPI explique qu'il y a eu deux autres paramètres qui ont influé sur la production d'électricité : des problèmes d'onduleur sur le site de Rouzède avec une coupure de l'installation pendant un certain temps et la production qui se fait à des moments où le réseau n'en a pas forcément besoin. Il est arrivé que les services coupent l'envoi de l'électricité produite sur le réseau pour que Calitom ne soit pas

facturé en « heures négatives ». Puisque à certains moments, si le réseau n'a pas besoin d'électricité et que les panneaux solaires en produisent, il faut payer pour envoyer l'électricité sur le réseau.

➤ L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets



Les contractuels sont essentiellement employés sur Atrion et en remplacement d'arrêts maladies et de congés.

➤ Description des moyens d'information et de concertation

Pour favoriser la transparence, l'information, et la concertation sur la thématique des déchets, Calitom met en œuvre **différents supports et éléments** à destination des usagers et des collectivités adhérentes.

Le site internet www.calitom.com

Pour retrouver toutes les activités de Calitom, les jours de collecte et les calendriers par commune, savoir où jeter les déchets, consultez les publications, utilisez les formulaires en ligne pour signaler une réclamation, demander du matériel pour les manifestations.

Le site internet www.jagispourreduire.com

Pour avoir des conseils, des astuces, des informations pour réduire ses déchets, faire des demandes de subvention.

La page Facebook @calitom16

Actualités, conseils pratiques sur le tri, la réduction des déchets.

Le numéro vert gratuit 0 800 500 429

Pour une réclamation de collecte, un besoin de sacs ou bacs de regroupement, signaler un conteneur à verre plein.

Des visites de sites gratuites toute l'année

Pour accéder aux coulisses des déchets et visiter

au travers de deux parcours pédagogiques les sites de traitement des déchets des sacs noirs et des sacs jaunes.

Un magazine Alternatives distribué trois fois par an à tous les charentais (195 000 exemplaires)

Pour découvrir l'actualité de la collectivité, des bonnes pratiques sur le tri et la prévention, des dossiers sur des sujets de fond liés aux déchets, des interviews inspirantes d'initiatives locales, les aides destinées aux particuliers et aux professionnels.

La e-lettre des élus charentais

Une newsletter trimestrielle destinée à l'ensemble des élus charentais pour les informer de l'actualité et des projets de la collectivité.

Et aussi des **mails d'informations réguliers** à destination des collectivités adhérentes ainsi que l'envoi du rapport d'activité annuel et du document budgétaire, l'envoi d'articles pré-rédigés pour les bulletins municipaux des mairies.

➤ Les données financières

○ **Quelques chiffres**

19,3 M€ dépenses d'investissement budgets principal et annexes ;

53,5 M€ dépenses de fonctionnement budgets principal et annexe, hors mouvements entre budgets ;

59 €/tonne TGAP, montant payé pour chaque tonne stockée à Sainte-Sévère ;

4,1 M€ TAGP montant payé pour la taxe nationale sur les déchets enfouis pour le site de Sainte-Sévère.

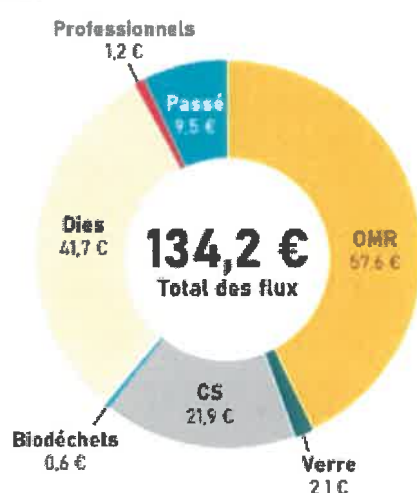
M. le Président explique que 2025 est l'apogée de la loi de finance qui avait fixé la trajectoire de la TGAP à 65 €/tonne. Avec au niveau des régions, une surtaxe de 3 €/tonne en moyenne, pour celles qui n'auraient pas atteint les objectifs de réduction des déchets.

○ Analyse des coûts 2024

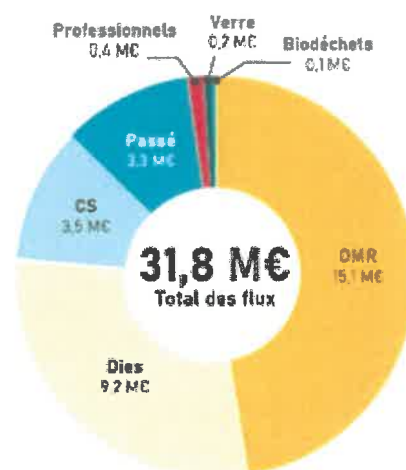
SUIVANT LA MÉTHODE ADEME APRÈS RETRAITEMENTS COMPTABLES DU CA 2024

Coût net 2024 HT - ensemble des charges déduction faite des recettes propres (soutiens éco-organismes, ventes et prestations à des tiers) - en euro par habitant coût moyen pour une collectivité adhérente à la collecte et au traitement

COÛT NET EN €/HAB. POUR UNE COLLECTIVITÉ ADHÉRENTE À LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT



COÛT NET 2024 EN €/FLUX DE DÉCHETS



Cette méthode imposée par l'ADEME est la même d'une année sur l'autre et permet de suivre l'évolution de la collectivité et de se comparer. Calitom est dans la moyenne nationale.

Un autre élément à prendre en compte est les 9,5 €/hab. du coût du passé sur les 134,20 €. C'est principalement dû aux anciennes décharges à réhabiliter : étanchéité, traitement des lixiviats pendant 30 ans.

M. le Président explique que la comparaison est toujours compliquée et est fonction du niveau de service qui est mis en place, de la topographie, de la typologie de l'habitat. Le sac transparent est une collecte qui coûte plus chère mais dont le bénéfice est sur le traitement.

M. BONNET souligne que Calitom au travers de son Bureau, de son Comité Syndical et du fonctionnement de ses services met tout en œuvre pour avoir un impact environnemental le plus faible possible et pour optimiser la collecte et le tri des déchets.

Calitom se projette vers l'avenir en menant des études, des expérimentations avant de déployer des actions telles la mise en route du sac transparent. Il remercie et félicite les services pour cette année 2025 difficile et chargée de travail. Les élus ont pris des décisions qui ne sont parfois pas faciles à accepter, comme la restructuration des pôles de valorisation qui a pu faire débat, mais elles porteront leurs fruits.

Après en avoir débattu les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :				
- émettent un avis favorable sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2024.				
Votants : 58	Pour : 58	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

6/ Décisions sur délégation

M. le Président procède à la lecture des décisions prises sur délégation du 8 mars au 13 juin 2025 inclus, conformément aux délégations accordées par le Comité Syndical du 23 septembre 2020, soit 23 délibérations prises par le Bureau Syndical et 15 décisions prises par le Président.

➤ DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL

DATE	RESUME SUCCINT
10.04.2025	Convention d'utilisation du pôle de valorisation de la commune de Baignes par la CdC de la Haute-Saintonge
	Contrats territoriaux avec ÉCOMOBILIER et VALOBAT pour les Articles de Bricolage et Jardinage (REP ABJ)
	Apports sur les pôles de valorisation de déchets issus d'opération de nettoyage de la nature (suite à la demande faite par le SyBTB)
	Adhésion au groupement de commande avec la CdA de GrandAngoulême pour le lancement d'un marché de broyage, chargement et/ou transport des végétaux du centre technique de pré-collecte de la CdA de GrandAngoulême
	Abonnement 2025 Clean4green pour les collectivités charentaises
	Promesse de bail emphytéotique administratif - Centrale Photovoltaïque de Gond-Pontouvre
	Demande de subvention complémentaire Fond Verts – Plan B Gond-Pontouvre
	Bail à construction hangar photovoltaïque LM Soleil - Siège Mornac
	Vente de moutons à CHAUME FRERES
	Cessions de véhicules
	Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »
07.05.2025	Evolution de la filière bois sur les pôles de valorisation
	Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025
	Aides financières attribuées à l'ensemble des usagers et structures du territoire charentais
	Contrat de reprise des refus de tri du centre de tri Atrion par CITEO
	Acquisition d'une parcelle appartenant à la commune de Châteauneuf pour les besoins de la future centrale photovoltaïque
	Vente de murs préfabriqués béton à l'entreprise Ouvrard
	Détermination de la dotation annuelle en sacs transparents
05.06.2025	Suppression de la subvention pour l'année 2025 au club de rugby de Cognac
	Modalité de prise en charge des transports scolaires dans le cadre des journées « zéro déchet » et programmes pédagogiques
	Lancement d'une consultation relative à la prestation de valorisation de la ressource végétale issue des pôles de valorisation de la CdA du GrandAngoulême
	Convention d'accès réciproque des usagers de Calitom et de la CdA du GrandAngoulême aux pôles de valorisation de chaque territoire
	Cession de véhicules

➤ DECISIONS

DATE	RESUME SUCCINT
14.03.2025	Décision du Président de signer l'avenant n°2 au marché n°24-005PA-1 relatif aux travaux de rehaussement du bâtiment administratif d'Atrion - lot n°1 "Gros œuvre – Démolitions" avec la société NOVEO RENOVATION
27.03.2025	Décision du Président de signer la convention n°2021-26-14 relative à la réalisation d'un compostage à la ferme avec la CUMA 16 et l'EARL les Coirards (Fontclaireau)
31.03.2025	Décision du Président de signer l'avenant n°1 au marché n°24-005PA-6 relatif aux travaux de rehaussement du bâtiment administratif d'Atrion - lot n°6 "Sols souples" avec la société LB 16 REVÊTEMENT
11.04.2025	Décision du Président de signer l'avenant n°1 au marché n°24-005PA-7 relatif aux travaux de rehaussement du bâtiment administratif d'Atrion - lot n°7 "Peinture - Finitions" avec la société NICOLEAU
14.04.2025	Décision du Président de signer la convention n°2025-22 relative au partenariat « Ecosystème Hydrogène » avec H2 CHARENTE
15.04.2025	Décision du Président de signer le marché n°25-002PA relatif à la prestation de nettoyage du centre de tri de Calitom "Atrion" avec la société NET PLUS CHARENTE
15.04.2025	Décision du Président de signer l'avenant n°1 au marché n°24-005PA-4 relatif aux travaux de rehaussement du bâtiment administratif d'Atrion - lot n°4 "Menuiseries intérieures" avec la société ATELIER DU BOIS
15.04.2025	Décision du Président de signer l'avenant n°1 au marché n°24-005PA-9 relatif aux travaux de rehaussement du bâtiment administratif d'Atrion - lot n°9 "Plomberie Sanitaire – Chauffage - Ventilation" avec la société BGC 16
22.04.2025	Décision du Président d'effectuer un remboursement anticipé temporaire de l'emprunt LT 111 105 (Annule et remplace la décision n°DEC2025_001 prise le 05/02/2025)
05.05.2025	Décision du Président de signer l'avenant n°1 au marché n°24-005PA-5 relatif aux travaux de rehaussement du bâtiment administratif d'Atrion - lot n°5 "Plâtrerie – Isolation – Plafonds - Faïence" avec PLAT CARR PEINT
09.05.2025	Décision du Président de signer l'avenant n°2 au marché n°24-018 relatif au transport de déchets de collecte sélective pendant les travaux du centre de tri Atrion avec la société BRANGEON TRANSPORTS ET LOGISTIQUE
09.05.2025	Décision du Président de signer la convention n°2021-30-18 relative au réemploi des gravats réceptionnés sur les pôles de valorisation dans le cadre de la bourse aux gravats avec Mme Durandet (Val de Bonnieure)
06.06.2025	Décision du Président de signer la convention n°2021-26-15 relative à la réalisation d'un compostage à la ferme avec la CUMA 16 et Société MALMANCHE Eric (Luxé)
06.06.2025	Décision du Président de signer la convention n°2021-26-16 relative à la réalisation d'un compostage à la ferme avec la CUMA 16 et SCEA Famille FOURNIER (Ars)
12.06.2025	Décision du Président de signer l'avenant n°2 au marché n°24-011-6 relatif à la fourniture et lavage d'articles d'habillement - lot n°6 "Lavage" avec la société PROBLANC

7/ Questions diverses

Aucune question diverse n'étant abordée, M. le Président informe que le prochain Comité Syndical aura lieu le 21 octobre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,
Michaël LAVILLE

A black ink signature, appearing to be 'M. Laville', written over a horizontal line.

La Secrétaire de séance,
Anne MATRAT

A blue ink signature, appearing to be 'A. Matrat', written over a horizontal line.